

COMPTE RENDU DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de la commune nouvelle de Méry-Bissières-en-Auge, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TERRIER Pascal, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs TERRIER Pascal, Maire-délégué de Méry-Corbon, DIVERT Jean-François, Maire-délégué de Bissières, COUTANCE Simone, GOMBERT Jacques, CHAPELLE Véronique, PONZO Jean-Michel, Adjoints au Maire, POUTEAUX Jean, BOURDON Véronique, PETIT Christophe, GRODENT Gérard, GUILLAUD Raymond, SCHERTENLIEB WUILLEME Sylvie, GRENET Tony, LENORMAND Damien, GASSON Odyle, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs HÉLOUIN Chantal (qui avait donné pouvoir à Madame BOURDON Véronique), LEJEUNE Marie-Anne, PORIN Agnès, BUCZYK Pierrick, SAILLY Marie-Françoise, MANGEANT Guy (qui avait donné pouvoir à Monsieur DIVERT Jean-François), KIJAS Martial, LORAND Fabien, POULAIN Claude, L'HOMME Aurélie, Patrick MARIE.

Monsieur Damien LENORMAND a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Gilbert LE GUEN, Trésorier Municipal, assistait également à la cette séance principalement consacrée à l'étude des différents documents budgétaires. Monsieur le Maire le remercie pour sa présence et pour son assistance tout au long de l'élaboration du budget qui va être présenté.

L'ordre du jour appelait les points suivants :

✓ ADMINISTRATION GENERALE :

- ① Approbation compte-rendu de la séance du 8 février 2018,

✓ FINANCES :

- ① Compte de gestion 2017
- ② Compte administratif 2017
- ③ Affectation des résultats 2017
- ④ Budget primitif 2018
 - Vote des taux communaux,
 - Subventions aux Associations,
- ⑤ Indemnité de conseil de Monsieur le Receveur Municipal,

✓ SCOLAIRE :

- ① Autorisation à signer une convention de scolarisation avec Mézidon-Vallée-d'Auge,
- ② Etablissement d'une convention de scolarisation avec :
 - ⇒ Mézidon-Vallée-d'Auge,
 - ⇒ Cléville,
 - ⇒ Normandie Cabourg Pays d'Auge,
 - ⇒ Saint Ouen du Mesnil Oger,
 - ⇒ Belle Vie en Auge.

✓ QUESTIONS DIVERSES.

Avant d'aborder cet ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'ajout des deux points suivants, soit :

✓ ADMINISTRATION GENERALE :

① Autorisation à demander une subvention au Conseil Départemental au titre de l'APCR pour la cantine.

② Autorisation à demander une subvention au Centre National pour le Développement du Sport pour le terrain Multisport.

Ces ajouts sont acceptés à l'unanimité.

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

① APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2018

Monsieur le Maire précise que Madame Chantal HELOUIN lui a fait part d'un oubli dans le compte rendu du 8 février dernier en ce qui concerne sa demande pour l'étude de l'installation d'un candélabre au bout de la rue de la Dives.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cet ajout dans le compte rendu du 8 février 2018.

Monsieur Gérard GRODENT a fait remarquer que Monsieur le Maire avait annoncé, lors de la réunion du 5 octobre 2017, qu'en raison de la démission de Madame MASSON Sylvie, celle-ci serait remplacée par Monsieur Patrick MARIE, le suivant de liste. Or, Monsieur MARIE n'est jamais mentionné sur les comptes rendus.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement Monsieur MARIE Patrick est le remplaçant de Madame MASSON Sylvie.

Après ces différentes remarques, le compte rendu du 8 février est adopté à l'unanimité.

② AUTORISATION A DEMANDER UNE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'APCR POUR LA CANTINE

Monsieur le Maire informe les élus que la Commune a la possibilité de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'APCR ; pour ce faire, il convient que le Conseil l'autorise à demander cette subvention.

Monsieur le Maire informe les élus que l'aide aux petites communes rurales (APCR) vise à subventionner différents équipements des collectivités territoriales. Pour l'exercice 2018, il est proposé de solliciter cette subvention au titre de l'installation d'une cantine sur le site de l'école.

Les travaux consistent en la fourniture et la pose de 8 modules assemblés (style Bungalow) composés d'une pièce pour réchauffer les repas dite « office », d'une salle pour prendre les repas, de sanitaires avec WC PMR, lave mains et WC enfants avec deux lavabos.

Des travaux électriques seront aussi nécessaires, ainsi que l'acquisition de tables et chaises pour la salle de restauration, d'un réfrigérateur, d'un four micro-ondes, de deux armoires hautes, d'un chariot de distribution de repas.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 56 308.38 € HT.

A ce jour, le plan de financement prévisionnel de cette opération est ainsi établi :

- Subvention d'Etat (DETR) : 22 523.35 € (40 % du HT)
- Autofinancement : 33 785.03 € (60 % du HT).

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur le Maire (*ou son représentant*) à solliciter une subvention au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales.

③ AUTORISATION A DEMANDER UNE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT POUR LE TERRAIN MULTISPORT

Monsieur le Maire informe les élus que la Commune a la possibilité de faire une demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour le projet de terrain Multisports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire (*ou son représentant*) à solliciter une subvention auprès du Centre National pour le développement du sport pour le projet terrain multisports.

II – FINANCES

① COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 du budget de la Commune a été réalisée par Madame PALMÉRI Virginia, Receveur Municipal, et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif.

Aussi, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de gestion de Madame le Receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le compte de gestion suivant :

- Budget général de la Commune de Méry-Bissières-en-Auge,

② COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur Gilbert LE GUEN expose à l'Assemblée municipale les résultats d'exécution du budget de l'exercice 2017.

Puis, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur GUILLAUD Raymond, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	287 312.15 €	882 873.52 €
Dépenses	244 038.43 €	813 255.40 €
Résultat de l'exercice 2017	43 273.72 €	69 618.12 €
Report résultat 2016	- 140 807.26 €	145 394.09 €
Résultat de clôture	- 97 533.54 €	215 012.21 €
Restes à réaliser en investissement		4 244.00 €

③ AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Après avoir entendu et pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2017, soit :

	RESULTAT 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT 2017	RAR 2017	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION
INVESTISSEMENT	-140 807.26 €		43 273.72 €	4 244.00 €	- 101 777.54 €
FONCTIONNEMENT	145 394.09 €		69 618.12 €		215 012.21 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement – déficit – de la section d'investissement),

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

- Article 001 : - 97 533.54 €

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016	215 012.21 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement	101 777.54 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (article 002)	113 234.67 €
Total affecté au compte 1068	101 777.54 €

④ BUDGET PRIMITIF 2018

Les Conseillers Municipaux se sont réunis en réunion de travail le 5 avril dernier afin d'étudier les demandes de subventions et le projet de budget primitif 2018.

♦ Impôts Directs : Vote des taux Communaux 2018

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux Communaux d'impôts directs pour l'année 2018.

Le produit attendu pour 2018 est de 266 099 €.

Le Conseil Municipal fixe les taux communaux 2018 de la façon suivante :

- Taxe d'Habitation : 12,56 %
- Taxe Foncière sur le bâti : 25,07 %
- Taxe Foncière sur le non bâti : 35,36 %

♦ **Subventions 2018 aux Associations**

Le Conseil Municipal décide d'inscrire, au budget de l'exercice 2018, le versement des subventions suivantes :

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT	VOTE
Club Amitié d'Abord	800.00 €	A l'unanimité
Les Amis des Marais de la Dives	50.00 €	16 voix Pour (Mme Sylvie SCHERTENLIEB WUILLEME faisant partie de l'Association n'a pas pris part au vote)
OCCE Coopérative scolaire	2 965 € (dont 100 € pour le projet voyage en Suisse)	A l'unanimité
Secours Catholique Mézidon	50.00 €	A l'unanimité
Secours Catholique Argences	100.00 €	A l'unanimité
Secours Populaire	50 €	A l'unanimité
Comité d'Animation Loisirs et Culture	1 200.00 €	16 voix Pour (Gérard GRODENT, membre du Bureau de l'Association, n'a pas pris part au vote)
Union Des Commerçants et Artisans	400.00 €	A l'unanimité
AMC Val d'Auge	1 500.00 €	A l'unanimité
Méry Corbon Vagabonde	1 000.00 €	A l'unanimité
Association des Parents d'Elèves	700.00 €	A l'unanimité
Comité de Jumelage	1 200.00 €	13 voix Pour (Madame Odyle GASSON et Messieurs Pascal TERRIER et Jean-François DIVERT, faisant partis de l'Association, n'ont pas pris part au vote)
Association du Patrimoine religieux	500.00 €	13 voix Pour (Mesdames Simone COUTANCE et Sylvie SCHERTENLIEB WUILLEME Monsieur Jean-François DIVERT, faisant partis de l'Association, n'ont pas pris part au vote)
Fêtes et Loisirs Bissiérois	500.00 €	13 voix Pour (Mesdames Sylvie SCHERTENLIEB WUILLEME, Véronique CHAPELLE, Monsieur Jean-François DIVERT faisant partis de l'Association, n'ont pas pris part au vote)
Les Restos du Coeur	350.00 €	16 voix Pour (Madame Sylvie SCHERTENLIEB WUILLEME faisant partie de l'Association n'a pas pris part au vote)
Sclérose en plaque	80.00 €	A l'unanimité
ADMR	450.00 €	A l'unanimité
Ligue Nationale contre le Cancer	50.00 €	A l'unanimité
CAP Avenir Pays d'Auge Sud	50.00 €	A l'unanimité
Chambre des Métiers	38.30 €	A l'unanimité
BTP CFA Bâtiments	60.00 €	A l'unanimité
Amicale des Donneurs de Sang	100.00 €	16 voix Pour (Madame Odyle GASSON faisant partie de l'Association n'a pas pris part au vote)

		part au vote)
Association le réseau de voisins	50.00 €	16 voix Pour (Madame Simone COUTANCE faisant partie de l'Association n'a pas pris part au vote)
Fonds de solidarité pour le logement	65.55 €	A l'unanimité
TOTAL	12 310.00 €	

• **Versement au CCAS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide que soit versée une participation financière sur le budget primitif 2018 du Centre Communal d'Action Sociale de Méry-Bissières-en-Auge d'un montant de 14 000 € (montant correspondant à 2 années car 2017 n'a pas été versé).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 de la Commune au compte 657362.

• **Versement au Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de répondre favorablement au Conseil Départemental, et décide d'apporter une contribution financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L) à hauteur de 2.85 € par logements sociaux existants sur la Commune de Méry-Bissières-en-Auge soit :

$$\hookrightarrow 23 \text{ logements} \times 2.85 \text{ €} = 65.55 \text{ €}$$

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 de la Commune au compte 6574.

♦ **Budget Primitif 2018**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 équilibré de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

DEPENSES	PROPOSITIONS	RECETTES	PROPOSITIONS
Chapitre 011	311 370.00 €	Chapitre 70	63 400.00 €
Chapitre 012	450 000.00 €	Chapitre 73	427 125.00 €
Chapitre 042	1 335.00 €	Chapitre 74	337 758.00 €
Chapitre 65	179 771.00 €	Chapitre 75	48 000.00 €
Chapitre 66	11 371.00 €	Article 002	113 234.67 €
Chapitre 67	17 623.00 €	Chapitre 013	19 100.00 €
Article 022	10 332.00 €	Chapitre 76	400.33 €
Article 023	27 216.00 €		
TOTAL	1 009 018.00 €	TOTAL	1 009 018.00 €

- Section d'investissement :

DEPENSES	PROPOSITIONS	RECETTES	PROPOSITIONS
Chapitre 16	29 890.00 €	Chapitre 040	1 335.00 €
Chapitre 13	16 816.00 €	Chapitre 10	165 777.54 €
Article 204		Chapitre 13	26 916.00 €
Chapitre 21	198 961.46 €	Chapitre 16	114 184.46 €
Chapitre 23	9 044.00 €	Chapitre 27	16 816.00 €
Article 001	97 533.54 €	Article 021	27 216.00 €
TOTAL	352 245.00 €	TOTAL	352 245.00 €

⑤ INDEMNITE DE CONSEIL DE MONSIEUR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de la fermeture de la Trésorerie de Mézidon Vallée d'Auge fin 2017, la Commune est désormais rattachée à la Trésorerie Municipale de Lisieux. Aussi convient-il d'attribuer à Monsieur LE GUEN, désormais nouveau Receveur de Méry-Bissières-en-Auge, l'indemnité de conseil au taux de 100 % et ce depuis le 1^{er} janvier 2018.

La Commune

VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 publié au journal officiel du 27 septembre 1983 relatifs à l'indemnité de préparation des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de demander le concours de Monsieur le Trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- de prendre acte de l'acceptation de Monsieur le Trésorier et de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires et l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur LE GUEN Gilbert, Trésorier à compter du 1^{er} janvier 2018.

III- SCOLAIRE

① AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION DE SCOLARISATION AVEC MEZIDON VALLE D'AUGE

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu de la Commune de Mézidon Vallée d'Auge une demande de participation financière pour 4 enfants de Méry-Bissières-en-Auge scolarisés dans des écoles de la nouvelle Commune Mézidon Vallée d'Auge.

La Commune de Mézidon Vallée d'Auge appelle un montant de 980 € par enfant, ce qui représente un montant de 3 920 € pour l'année scolaire 2017/2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire (*ou son représentant*) à signer la convention de scolarisation avec la Commune de Mézidon Vallée d'Auge.

② ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE SCOLARISATION AVEC :

- ⇒ Mézidon-Vallée-d'Auge,
- ⇒ Cléville,
- ⇒ Normandie Cabourg Pays d'Auge,
- ⇒ Saint Ouen du Mesnil Oger,
- ⇒ Belle Vie en Auge,
- ⇒ Notre Dame d'Estrée Corbon,
- ⇒ Canteloup.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux leur accord afin de pouvoir établir une convention avec les Communes de Mézidon Vallée d'Auge, Cléville, Saint Ouen du Mesnil Oger, Belle Vie en Auge, Notre Dame d'Estrée Corbon, Canteloup et la Communauté de Communes de Normandie Cabourg Pays d'Auge, et ce dans l'optique de leur demander une participation financière pour des enfants de leur Commune scolarisés à Méry-Bissières-en-Auge pour les années scolaires 2016/2017 et 2017/2018.

Le montant appelé pour un élève de maternelle est de : 1 189 €,

Le montant appelé pour un élève de primaire est de : 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire (*ou son représentant*) à établir et signer des conventions de scolarisation avec les Communes de Mézidon Vallée d'Auge, Cléville, Saint Ouen du Mesnil Oger, Belle Vie en Auge, Notre Dame d'Estrée Corbon, Canteloup et la Communauté de Communes de Normandie Cabourg Pays d'Auge afin de leur demander une participation financière pour des enfants de leur Commune scolarisés à Méry-Bissières-en-Auge pour les années scolaires 2016/2017 et 2017/2018.

IV – QUESTIONS DIVERSES

♦ Repas des aînés

Monsieur le Maire informe les élus que le repas des aînés aura lieu le dimanche 6 mai prochain à la Salle des Fêtes Léonard Osset.

♦ **Bassin de la Dives**

Il est précisé qu'actuellement, le bassin de Dives effectue un état des lieux des berges et des pâtures.

♦ **Gîte de Bissières**

Il est rappelé que la convention avec les Gîtes de France n'a pas été reconduite.

Des travaux sont programmés dans le gîte. Celui-ci pourrait éventuellement être remis à la location début juillet. Une réflexion est en cours afin de savoir si une nouvelle convention avec les Gîtes de France sera reconduite ou si cette maison sera mise en location.

♦ **Boucherie**

La vente de la boucherie suit son cours.

Rien ne restant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 20 heures 45.

Vu par nous, Maire de la Commune de Méry-Bissières-en-Auge, pour être affiché le 19 avril 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Le Maire, Pascal TERRIER.